

Conditions générales

L'Association Suisse des Guides-Interprètes du Patrimoine (ASGIP) propose des balades guidées et commentées en milieu naturel et urbain. L'organisation et la réalisation de chaque balade est sous la responsabilité du/de la guide qui la propose. Est considéré comme guide-interprète du patrimoine celui qui est certifié, ainsi que celui qui est en formation et expose spontanément son statut au client.

Inscription :

L'inscription implique l'adhésion aux conditions générales. Elle se fait par courrier électronique, par téléphone ou par courrier postal, directement auprès du/de la guide responsable et dans le délai propre à chaque balade.

Une confirmation d'inscription n'est pas nécessairement envoyée. En revanche, pour les activités ayant un nombre maximal de participants, il se peut qu'une inscription ne puisse être prise en compte. Dans ce cas, la personne en sera avertie par le/la guide responsable et une date de remplacement lui sera éventuellement proposée.

Conditions de paiement :

Sauf indication contraire dans le descriptif de l'activité, le paiement se fait comptant, sur place et avant le début de l'activité. Pour les réservations dont la somme atteint ou dépasse CHF 200.-, un acompte de 30% est demandé ; il est payable dans les 10 jours après réception de la facture.

Coûts :

Le prix annoncé est fixe. Le/la guide se réserve toutefois le droit de faire des ajustements de prix pour des raisons indépendantes de sa volonté (fluctuations de change, taxes nouvelles ou augmentées, etc.). Sauf indication contraire, les prix sont indiqués en francs suisses.

Annulation par un participant :

Toute annulation doit être annoncée par courrier électronique, par téléphone ou par courrier postal au guide responsable. Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :

- Jusqu'à 30 jours avant la date réservée, aucune somme n'est retenue.
- Jusqu'à 14 jours avant la date réservée, l'entier de l'acompte est retenu (si aucun acompte n'est dû, aucune somme n'est retenue).
- Passé ce délai, dans tous les cas, la somme totale de la réservation est due.

Les participants qui ne se présentent pas au lieu de rendez-vous ou s'y présentent trop tard ne peuvent prétendre à aucun remboursement. L'excursion

interrompte ou abrégée par un participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

Annulation par le/la guide :

Une activité peut être annulée par le/la guide (météo, nombre insuffisant de participants ou autre). Quel que soit le motif, les participants seront avertis et remboursés. Ils ne pourront prétendre à aucune indemnité. Une date de remplacement peut être proposée.

Sécurité :

Le descriptif de chaque activité dépend du/de la guide responsable. Le/la guide se réserve le droit d'adapter le programme en cours d'activité pour des raisons de sécurité ou de météo.

Le/la guide se réserve le droit de refuser, pour des raisons de sécurité, les participants qui se présentent avec un équipement inadapté à l'activité.

Le client s'engage à informer spontanément le/la guide d'éventuels risques le concernant.

Les enfants seront accompagnés d'un adulte.

Le/la guide confirme avoir contracté une assurance responsabilité civile professionnelle.

Responsabilité :

Le/la guide s'engage à prévenir le client des éventuels dangers. Il lui donne des consignes et organise la balade en conséquence.

L'ASGIP et le/la guide ne sont pas responsables de dommages dus au non-respect des consignes spécifiques durant l'activité.

L'ASGIP et le/la guide ne sont pas responsables des défauts des prestataires de services (transports, etc.).

Réclamation :

Le cas échéant, les réclamations doivent être faites par écrit dans les 10 jours après l'activité, sinon la demande pour dommage sera considérée comme nulle.

Si aucun arrangement ne peut être conclu entre les parties, la juridiction du Canton de Neuchâtel, Suisse, est applicable. For juridique : Neuchâtel.